



Lois du Colorado sur la sécurité des passagers enfants

En juin 2024, le gouverneur Jared Polis a signé un projet de loi qui modifie la loi du Colorado sur la sécurité des passagers enfants pour tenir compte des dernières recommandations issues des recherches sur l'utilisation des sièges auto, rehausseurs et ceintures de sécurité pour enfants. L'entrée en vigueur des modifications, le 1er janvier 2025, permettra aux habitants du Colorado de rester en phase avec les nouvelles meilleures pratiques en matière d'utilisation des sièges auto et rehausseurs.

Lois du Colorado sur la sécurité des passagers enfants, incluant les modifications qui entrent en vigueur le 1er janvier 2025 :

- Au Colorado, un conducteur peut être arrêté et verbalisé si un enfant de moins de 18 ans est installé dans le véhicule sans siège auto, rehausseur ou ceinture de sécurité.
- Chaque ceinture de sécurité ou dispositif de retenue pour enfant doit être réglé et installé conformément aux instructions du fabricant.
- Tout enfant doit répondre aux critères de taille, de poids et d'âge indiqués pour son dispositif de retenue.
- Tout dispositif de retenue pour enfants doit être conforme aux Normes fédérales de sécurité des véhicules motorisés. Les contrefaçons de sièges auto sont de plus en plus répandues et sont dangereuses. Pour s'assurer de la fiabilité du produit, vérifier la présence d'une étiquette indiquant qu'il est homologué pour être utilisé dans les véhicules à moteur.

Sièges orientés vers l'arrière

- Âgé de moins de 2 ans et **pesant moins de 40 livres (18 kg)**.
- L'enfant doit être installé à l'arrière, si un siège est disponible.
- L'enfant peut rester orienté vers l'arrière au-delà de 2 ans et de 40 livres (18 kg), jusqu'à ce qu'il dépasse les limites (recommandées) de taille ou de poids du siège auto.

Sièges auto orientés vers l'avant

- Âgé de moins de 2 ans et **pesant plus de 40 livres (18 kg)**.
- Âgé de 2 à 4 ans **et** pesant au moins 20 livres (9 kg).
- L'enfant doit être installé à l'arrière, si un siège est disponible.
- L'enfant peut rester orienté vers l'avant au-delà de 4 ans et de 40 livres (18 kg), jusqu'à ce qu'il dépasse les limites (recommandées) de taille ou de poids du siège auto.

Rehausseurs

- Âgé de 4 à 9 ans **et** pesant au moins 40 livres (18 kg).
- L'enfant doit être installé à l'arrière, si un siège est disponible.
- L'utilisation du rehausseur peut se poursuivre au-delà de 9 ans, jusqu'à ce que l'enfant puisse s'attacher correctement avec une ceinture de sécurité, sans rehausseur.

Ceintures de sécurité

- Âgé de 9 à 18 ans.
- L'enfant doit pouvoir être correctement maintenu par la ceinture de sécurité.

Pour toute question, veuillez contacter les coordinateurs de Car Seats Colorado à l'adresse suivante : carseatscolorado@gmail.com.